

**SANITAIRE/** Les dernières données du GDS sur l'impact de la FCO-8 dans les départements savoyards.

# FCO: le point de situation au 14 octobre

La FCO-8 circule toujours activement dans nos départements : au 10 octobre, ce sont 568 cas confirmés et 124 suspicions en attente de résultats (source DDETSPP 73 et DDPP 74, voir carte ci-contre). La FCO-3 quant à elle, se rapproche de plus en plus avec un nouveau foyer en Suisse à la frontière avec la Haute Savoie et un foyer dans le sud de l'Ain (Bugey) à la frontière avec la Savoie (voir carte ci-dessous). Les températures actuelles ne permettent pas encore de stopper l'activité du moucheron qui transmet ces deux maladies.

## FCO-8: premiers résultats d'une étude d'impacts dans les Savoie

Le GDS des Savoie mène actuellement une enquête auprès des éleveurs afin d'évaluer l'impact de la FCO-8 qui circule. 241 éleveurs y ont pour l'instant répondu [79 ateliers ovins, 119 ateliers bovins et 27 ateliers caprins] et parmi eux 72 % ont été impactés par la FCO-8.

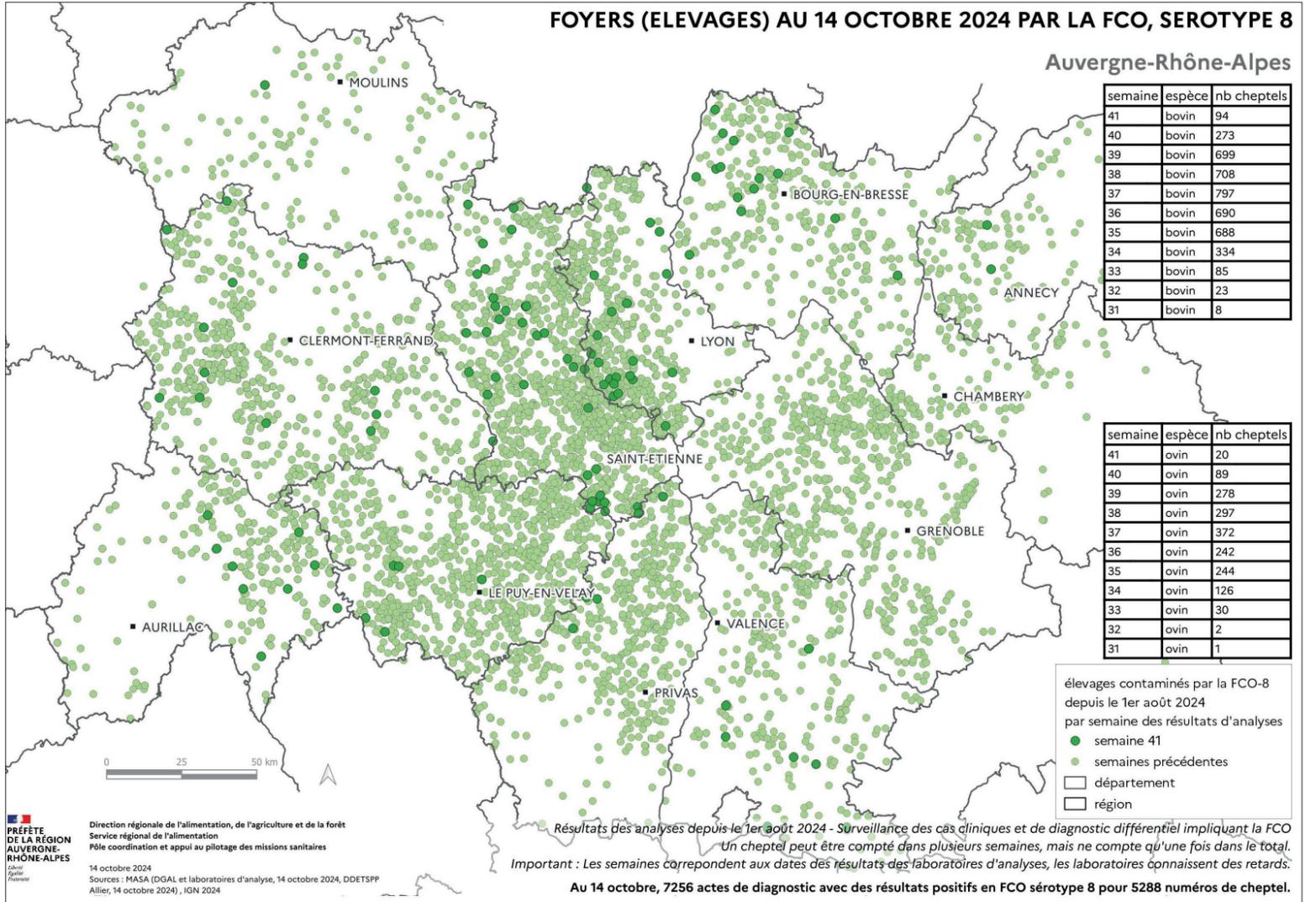
Les premières données de cette étude montrent que dans les foyers de FCO-8, en moyenne, 27 % des bovins ont été malades et 3 % sont morts. Dans les troupeaux ovins infectés, ces chiffres sont de l'ordre de 25 % d'animaux malades et 14 % d'animaux morts. Quelques ateliers caprins rapportent également des impacts sanitaires avec quelques animaux malades, voire quelques morts. Les pertes ne se limitent pas aux animaux malades ou morts. Il faut également prendre en compte les baisses de production, laitière en particulier, les frais vétérinaires, les avortements, les problèmes de reproduction qui se révéleront dans les prochains mois.

## FCO 3: élargissement de la zone de vaccination prise en charge par l'État

Avec l'évolution de la propagation de la FCO-3 sur le territoire national, l'État a étendu la prise en charge de la vaccination à l'ensemble du territoire français. Les éleveurs doivent se rapprocher de leur vétérinaire sanitaire afin de commander ces doses gratuites.

## Et la MHE... ?

Les Savoie sont actuellement indemnes



de MHE. Cependant, cette maladie continue de progresser depuis l'ouest de la France, bien que plus lentement que la FCO-3.

## Règles aux mouvements

Les retours d'estive et mises en pension sont d'actualité. La présence de ces maladies sur notre territoire implique certaines règles aux mouvements des animaux.

- Concernant la FCO-8, l'ensemble du territoire national étant considéré comme ayant ce sérotype, aucune contrainte spécifique n'est imposée pour les mouvements au sein du territoire

métropolitain. Les contraintes restent les mêmes qu'habituellement pour les exports.

- Concernant la FCO-3, les Savoie sont actuellement en zone régulée (ZR). Au sein de la ZR, aucune contrainte aux mouvements n'est imposée. Toutefois, pour sortir des animaux de la ZR vers une zone indemne, des mesures de contrôles sont obligatoires (désinsectisation, analyse PCR). Des dérogations existent pour certaines situations (retour d'estive en particulier), n'hésitez pas à vous rapprocher du GDS des Savoie pour plus d'informations.

- Concernant la MHE, les Savoie sont

toujours en zone indemne. Les mouvements d'animaux depuis les Savoie vers n'importe quelle destination n'ont pas de contrainte vis-à-vis de cette maladie. Cependant, si vous souhaitez introduire des animaux depuis la ZR, des mesures de désinsectisation et de PCR avant départ sont nécessaires.

## Des informations toujours à disposition

Toutes les informations liées à l'évolution de la situation FCO mais aussi MHE sont disponibles sur le site internet du GDS : signes cliniques de la maladie, vaccins existants, produits de désinsectisation,

détail des règles au mouvement, et surtout actualité et cartographie des zones touchées.

N'hésitez pas à consulter le site internet du GDS [www.gdsdesavoie.fr](http://www.gdsdesavoie.fr) pour accéder à tous ces détails, à contacter le standard au 04.79.70.78.24, et à vous rapprocher de votre vétérinaire et des services de la DD (ETS) PP de votre département.

Laura Cauquil, GDS des Savoie

Participez au conseil de section bovine du GDS vendredi 25 octobre dans les locaux Jura Mont-Blanc à Alby-sur-Chéran. Plus d'informations : [www.gdsdesavoie.fr](http://www.gdsdesavoie.fr) ou 06.03.58.28.97 (Cyril Aymonier, animateur de la section).

